

Info coronavirus Covid-19

Mise à jour : Mardi, 28 juillet, 2020 - 16:45

Point sanitaire

- **Mardi 28 juillet : 32 tests** de dépistage ont été effectués **aujourd'hui**. Ils se sont tous révélés **négatifs**.
- Les personnes présentant des **symptômes grippaux** (toux, fièvre, etc.) doivent consulter leur médecin traitant qui les orientera au besoin vers un **centre de dépistage du Covid-19**.

22

cas confirmés
(dont 22 ont quitté l'unité Covid-19 de l'hôpital)

0

patient en réanimation

10 186

tests réalisés
depuis le 18 mars

252

personnes en quatorzaine dans un hôtel

L'essentiel de l'actualité

- **Les vols réguliers internationaux** au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie restent suspendus au moins jusqu'au 24 octobre. Un nouveau dispositif entrera en vigueur le 1^{er} août. [PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI](#).

 2020.07.21 CP prolongation de la suspension des vols

- Une **quatorzaine obligatoire** dans un hôtel réquisitionné par le gouvernement est toujours en vigueur pour les passagers qui arrivent en Nouvelle-Calédonie, par avion ou navire de plaisance, excepté pour les passagers en provenance de Wallis-et-Futuna.

- En complément de la quatorzaine obligatoire à l'arrivée en Nouvelle-Calédonie, l'État a mis en place **de nouvelles mesures sanitaires** : [PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI](#).

- **Les professionnels** indispensables à la reprise de la vie économique ou qui ont des spécificités professionnelles non présentes sur le territoire peuvent bénéficier d'une **procédure dérogatoire** pour se rendre en Nouvelle-Calédonie pour un court séjour (30 jours maximum). [PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI](#).

Questions relatives aux arrivées et aux départs :

Jusqu'au 31 juillet, par téléphone au 05 05 05 ou depuis l'étranger au + 687 207 714 (8 h-18 h, du lundi au vendredi les jours ouvrables)

Adresse email temporaire : arriveedepartnc@gouv.nc

Questions relatives aux courts séjours des professionnels : 05 05 05 ou 207 714 ou pcofret@gouv.nc

Textes réglementaires

Sur www.juridoc.gouv.nc, la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Cette rubrique est accessible via [Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées](#), puis [Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie](#).

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

-  [Arrêté mesures Covid-19 du 23 mars.pdf](#) (482.08 Ko)
-  [Arrêté n° 2020-4906 du 03-04-2020 modifiant l'arrêté n° 2020-4608 du 23-03-2020.pdf](#) (55.81 Ko)
-  [JONC-Arrêté du 19-04-2020.pdf](#) (107.7 Ko)
-  [Arrêté 2020-6074 du 30 avril 2020.pdf](#) (335.72 Ko)
-  [Arrêté 2020-6436 du 14 mai 2020.pdf](#) (207.04 Ko)

 Abonnez-vous aux Flux RSS

 Restez notifié par mail à chaque nouvelle publication



Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie





Contact



Emplois



Marchés publics



Plan du site



Accessibilité